



N° 1788 - 06/07/2023

www.maisondelartisan.fr

## L'été du bâtiment CAPEB 66 et Partenaires

Judi 29 juin, l'ensemble des adhérents et partenaires de la CAPEB des Pyrénées Orientales étaient invités à participer à la soirée d'été. Pour cette édition 2023, c'est dans le patio du restaurant «La Table de Thomas» à Perpignan que la soirée s'est déroulée.

Les 27 partenaires présents étaient installés dans la cour. Plus de 200 personnes se sont ainsi retrouvées pour une belle soirée, conviviale, et sympathique.

Après le discours d'accueil du Président, les nouveaux diplômés du GEAB 2023 ont été félicités : Letithia Sanchez (entreprise TBT), Mickael Basty (SAS Sanit Energie), Stéphane Bourdin (Thermie Gaz). Les retraités du Conseil d'Administration ont également été mis à l'honneur et ont reçu un ballon de rugby en bois aux couleurs du Pays Catalan : Merci à Robert Massuet, Georges Motger et Patrick Herveau pour toutes ces années aux côtés de la CAPEB

*Toute l'équipe CAPEB remercie les participants, et donne déjà rendez-vous pour une édition 2024 encore plus aboutie.*

### Les temps forts de la soirée :



Mot d'accueil par le Président de la CAPEB Jean-Philippe Jacquemet



La remise des diplômes du GEAB



Mise à l'honneur des retraités du Conseil d'Administration



Moment de convivialité autour des stands partenaires



Intervention de M<sup>me</sup> la députée Sandrine Dogor-Such

**Un grand merci à la Table de Thomas pour les boissons, les tapas, grillades et le service.**

La CAPEB remercie également les élus présents, notamment les Députées Sandrine Dogor-Such, et Anaïs Sabatini, ainsi que Robert Bassols pour la CMA66, Patrick Pardo pour la CNAMS 66 et Olivier Coulom Président de la CAPEB 11.

## Congés d'été : tout savoir pour bien les préparer avec vos salariés

Les congés d'été sont essentiels dans le BTP. Pour gérer sereinement les absences de ses salariés durant cette période, l'employeur doit avoir en tête les règles essentielles et agir à retenir :

- La pose des congés résulte en principe d'un accord entre l'employeur et le salarié. Elle est effectuée par l'employeur depuis son Espace sécurisé CIBTP.
- La durée du congé pris en une seule fois entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre ne peut excéder 4 semaines (24 jours ouvrables), sauf cas dérogatoires prévus par le code du travail\*.
- Les jours de congé au-delà des 24 jours ouvrables peuvent être utilisés tout au long de l'année à condition de ne pas être accolés au congé principal.

\* *Dérogation individuelle possible pour les salariés justifiant de contraintes géographiques particulières ou de la présence au sein du foyer d'un enfant ou d'un adulte handicapé ou d'une personne âgée en perte d'autonomie (art. L.3141-17 et suivants du code du travail).*

**Rappel :** les dates de départ en congés de vos salariés doivent être saisies sur votre Espace Sécurisé entreprise, au moins un mois avant leur départ effectif en congés.

## Quelles sont les modalités de prise des jours de congé ?

Le congé légal se compose de 24 jours ouvrables de congé dit « principal » et de 6 jours ouvrables dits « de cinquième semaine ».

La prise de ces jours suit des règles précises.

**Attention :** lorsqu'un jour férié (1<sup>er</sup> mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août...) est inclus dans une période de congé, son paiement est à la charge de l'employeur. Il n'est pas compris dans le calcul des jours de congé.

**Par exemple :** si un salarié pose la semaine du 15 août, 5 jours ouvrables de congés lui seront décomptés et non 6.



## Sous quelles conditions le salarié a-t-il droit au fractionnement ?

Le salarié peut prétendre à un ou deux jours supplémentaires de congés au titre du fractionnement, sous trois conditions cumulatives (vois schéma à droite) :

## Quand et comment déclarer les congés des salariés à la caisse ?

La déclaration des congés est effectuée par l'employeur sur son Espace sécurisé dans Mes salariés>Saisir des congés individuels.

Le paiement de l'indemnité au salarié est déclenché à trois conditions :

- les certificats congés du salarié concerné ont bien été émis par la caisse,
- les dates de congé ont été saisies dans les temps,
- le RIB du salarié est à jour.

**IMPORTANT :** Le salarié doit vérifier la validité de ses coordonnées bancaires et si besoin communiquer à la caisse son nouveau relevé d'identité bancaire. Diffusez à vos salariés la fiche pratique : « Vos coordonnées bancaires » !

Si toutes ces conditions sont réunies, le paiement est effectué et les attestations de paiement sont mises à la disposition du salarié sur son Espace sécurisé.

## Congés modifiés ou annulés ?

Les congés non pris ou dont les dates ont été décalées doivent nous être communiqués pour une mise à jour du dossier du salarié.

**Pour leur tranquillité... et la vôtre, incitez vos salariés à utiliser les services en ligne !**



## Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66029 Perpignan Cedex

Site internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

«Notre expertise au service de votre réussite»

# Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du  
21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.



**AGC CESAME**

**Comptabilité  
Gestion  
Paie**

Partenaire des artisans  
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : contact@upa66.fr

**MAISON**  
DE  
L'ARTISAN



**ANNONCES LÉGALES**

➔ PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

**Vous aussi, réalisez  
des économies**  
en comparant gratuitement vos factures fournisseurs

Quelques exemples d'économies constatées



Véhicules



Fournitures de bureau



Intérim



Contrôles réglementaires  
& sécurité incendie



Outils de motivation



Téléphonie



Entretien du linge et EPI



Maintenance et entretien



Grossistes alimentaires

**Contactez-nous**

Retrouvez ces offres sur [www.lesavantagesdeproximite.fr](http://www.lesavantagesdeproximite.fr)  
Plus d'informations par téléphone **02.51.25.20.11**

  
La caution  
des professionnels

**MAISON**  
DE  
L'ARTISAN

BANQUE POPULAIRE  
DU SUD 

  
**Groupama**  
MÉDITERRANÉE  
la vraie vie s'assure ici

**viasanté**  
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE

  
**MAAF** **PRO**



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Ambulanciers:

➔ Recyclage AFGSU2 : **12 Septembre 2023 NOUVELLE DATE !**

### - Boulangers/Pâtisseries:

➔ BUCHES : **2-3 Octobre 2023** (animé par le MOF Christophe REDHON)

➔ Petits gâteaux & gâteaux de voyage : **30-31 Octobre** (animé par le MOF Jérôme CHAUCESSE)

### - Coiffure:

➔ Coupes au ciseaux sur cheveux secs : **30 Octobre 2023** (animée par J-M FARETRA)

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

### - Esthétique:

➔ Restructuration des sourcils : **25 Septembre 2023** (animée par Amandine SALES)

➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**

➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

### - Taxis:

➔ Formation continue : **26 - 27 Septembre 2023**

➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

### - Automobiles / Carrossiers:

➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**

➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

### - Bâtiment :

➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **20 au 22 Septembre 2023**

➔ QUALIPAC : **25 au 29 Septembre 2023**

➔ QUALIPV ELEC : **28 au 30 Septembre 2023**

➔ AIPR : **02 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS AIR : **02 au 04 Octobre 2023**

➔ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**

➔ QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023**

➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **25 au 27 Octobre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**

➔ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

➔ FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**

➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **01 Décembre 2023**

➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

➔ Dépannage CLIM : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter**

➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter**

➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**

➔ ISOLATION par soufflage : **Nous contacter**

➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter**

➔ HANDIBAT : **Nous contacter**

### - Toutes professions :

➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :

- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**

- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

## Petites Annonces

### EMPLOI

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1<sup>ère</sup> année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales. 07 82 55 26 29

### VENTE

➔ Vds local commercial + fonds de commerce 55,28 m<sup>2</sup> situé dans un centre commercial proche de Saint Cyprien, exploité à l'année en tant qu'Institut de beauté depuis 20 ans : clientèle fidélisée. Il se compose d'un espace magasin/accueil - 4 cabines entièrement équipées, dont 2 avec douche et 1 avec lave main - lavabo - Wc indépendant. Parking. Idéal activité actuelle ou autres : domaine médical...ou investisseur, peut également être transformé en appartement. Prix : 140.000€  
Tél : 06 29 77 84 15

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m<sup>2</sup>, deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.  
Prix du fonds : 48 000€  
Loyer mensuel : 700€ hors charges  
Tel : 06 86 94 54 96

➔ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m<sup>2</sup> +dépendance 35m<sup>2</sup>.  
Tél : 06 32 18 88 40.

### APPRENTISSAGE

➔ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3<sup>ème</sup> générale.  
Contact : 06 52 51 55 30.

➔ JF 16 an sérieuse et motivée cherche un Institut de Beauté pour effectuer un CAP Esthétique d'1 an avec le GRETA à partir de septembre 2023.  
Contact : 07.66.39.09.59

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires